

Date: 29 mars 2018

Heure: 09h30-12h30 et 14h00-17h00

Lieu: Salle Rouge, Siège de la FAO (Bâtiment A, 1er étage)

I. INTRODUCTION

- 1) Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a réalisé sa réforme en 2009 afin de pouvoir jouer pleinement son rôle vital dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAN). Le Document de réforme (DR)¹ est et restera la pierre angulaire du travail du CSA. Ce rapport de mise en œuvre a été rédigé afin de compléter le DR et s'adapter au nouveau contexte mondial de la SAN (Agenda 2030 pour le développement durable, CIN2, etc.)
- 2) En ce qui concerne la mise en œuvre de l'évaluation du CSA, les décisions du CSA sont détaillées dans le "Rapport de consultation pour la préparation de la réponse au Rapport d'évaluation du CSA y compris les projets de décision"².
- 3) Des discussions inclusives avec toutes les parties prenantes ont été menées sous forme de réunions ouvertes. Des contributions écrites et des réunions bilatérales ont permis aux différentes voix d'être entendues et communiquées de manière adéquate. Un séminaire du Bureau a été organisé afin de réfléchir à la manière de mener à bien à un processus de mise en œuvre efficace et efficient. Toutes les informations ont été fournies en temps voulu par le biais de l'espace de travail du CSA, afin de maintenir un processus transparent et synchronisé entre les différentes parties prenantes.
- 4) Le rapport de mise en œuvre présente une synthèse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'évaluation (c.-à-d. la réponse aux recommandations de l'évaluation), dans le but d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du CSA. La section II présente les mesures qui ont été prises pour s'attaquer aux sujets les plus importants qui doivent être abordés et qui ont été identifiés lors de la préparation du Plan d'action. La Section III conclut sur la manière dont la mise en œuvre du Plan d'action conduira à l'amélioration du CSA et aux actions de suivi actuelles.

II. THEMATIQUES A ABORDER

- 5) Le CSA a obtenu des résultats fructueux depuis sa réforme. Mais, face à l'accroissement des thématiques émergentes et la complexité du développement dans le domaine de la SAN, le CSA a également rencontré des difficultés et des défis pour changer l'architecture globale. Certaines voix, qui se font entendre de manière de plus en plus fortes, affirment que le CSA devrait se doter d'une direction stratégique de développement, renforcer les liens avec les pays et axer son action sur les demandes des acteurs du terrain. D'autres ont souligné que parmi toutes les questions qui se posent dans les domaines de la SAN, le CSA devrait tirer pleinement parti de ses avantages comparatifs et uniques pour établir des

¹ CFS:2009/2 Rev.2

² CFS 2017/44/12/Rev.1.

priorités et se concentrer sur certaines questions. C'est pour répondre à ces opinions qu'il a été décidé de procéder à une évaluation indépendante, réalisée en 2017. Pour tirer pleinement parti de cette évaluation et mieux faire face aux difficultés et aux défis à venir, nous sommes déterminés à mettre en œuvre des actions qui feront avancer le CSA dans la réalisation de sa vision.

- 6) Les vingt-neuf actions approuvées lors de la 44^e session du CSA dans le cadre de la réponse aux recommandations de l'évaluation ou bien devant être présentées lors de la 49^e session du CSA ont été regroupées autour des thématiques devant être abordées afin de servir de base à une approche holistique du processus de mise en œuvre³. Les paragraphes suivants expliquent comment ces actions contribueront à aborder ces thématiques.
- 1) **ORIENTATION** - Fournir une orientation plus stratégique pour guider le travail du CSA
 - 2) **BASÉ SUR LA DEMANDE**- Faire en sorte que le travail CSA est guidé par les besoins des bénéficiaires et lié aux réalités sur le terrain
 - 3) **HIERARCHISATION DES PRIORITÉS** - Prioriser les questions critiques et émergentes en matière de SAN qui peuvent directement contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques (OS) des quatre prochaines années du Programme de travail pluriannuel et de la vision du CSA.
 - 4) **FONDÉ SUR DES DONNÉES PROBANTES / SCIENTIFIQUES** - Maximiser la valeur ajoutée que représente le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) ainsi que les données probantes appuyant et légitimant le travail du CSA
 - 5) **APPROPRIATION** - Créer un élan politique et un engagement envers le CSA, ayant pour résultat une plus forte participation et appropriation par les représentants de haut niveau des membres et des participants
 - 6) **SENSIBILISATION** - Renforcer la sensibilisation au rôle et travail du CSA et promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial.
 - 7) **FINANCEMENT** - Assurer un financement durable qui permette de couvrir le budget de base de la Plénière du CSA et des Axes de travail, du HLPE et du Mécanisme de la société civile (MSC)
- 7) Le rapport de mise en œuvre reconnaît le rôle central de la réforme du CSA de 2009. Il vise à renforcer ou revitaliser des éléments particuliers de la réforme afin de confirmer le rôle essentiel du CSA en tant que première et plus importante plate-forme mondiale pour la SAN, ainsi que les mutations de l'environnement mondial autour du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 8) La mise en œuvre des propositions présentées dans le présent rapport vise à stimuler le potentiel du CSA et de ses orientations politiques et recommandations en soutien à la réalisation de la vision du CSA, principale plateforme internationale multi-acteurs émettant des recommandations

³ An overview of the implementation of the Evaluation Plan of Action is provided in an information note for Plenary (ref...)

politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, guidée par 3 principes clés - l'inclusivité, des liens étroits avec la réalité sur le terrain et une flexibilité dans la mise en œuvre. Le CSA est un comité intergouvernemental et fournit une plate-forme mondiale inclusive permettant à un large éventail de parties prenantes engagées de travailler ensemble d'une manière coordonnée et à l'appui des processus dirigés par les pays pour améliorer la SAN, processus dans lesquels les pays mettent en œuvre les Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ce rapport de mise en œuvre promeut des processus et des méthodes de travail qui s'efforcent de mieux répondre aux défis futurs dans un monde où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont de nouveau à la hausse.

ORIENTATION

Fournir une orientation plus stratégique afin de guider le travail du CSA

- 9) Afin de fournir une orientation plus stratégique pour guider son travail, le CSA a élaboré des objectifs stratégiques et des résultats attendus qui définissent les points forts des activités du CSA pour le prochain PTPA quadriennal, en clarifiant les six rôles clés du CSA tels qu'énoncés dans le Document de réforme ainsi que la manière dont ces rôles doivent être remplis et par qui dans le cadre du prochain PTPA. Le CSA en tant que Comité devrait concentrer ses ressources sur l'exécution des rôles 1 et 2 dans une manière plus axée sur la demande et avec plus d'efficacité, ainsi que sur le partage des leçons apprises défini par le rôle 5 et le rôle 6. Les rôles 3 et 4 et la partie sur la redevabilité du rôle 5 échappent pour la plupart au contrôle direct du CSA en tant que comité et s'appuient sur des partenariats avec les ABR, d'autres organes des Nations Unies ainsi que des entités ayant un rôle de mise en œuvre aux niveaux national et régional.
- 10) Trois objectifs stratégiques interdépendants sont proposés afin d'aider à canaliser l'énergie et les ressources du CSA pour les quatre prochaines années du PTPA vers des activités qui contribueront à réaliser la vision du CSA et à soutenir la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, à savoir:
 - Être la principale plateforme internationale multi-acteurs émettant des recommandations politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (Objectif stratégique 1 - PLATEFORME)
 - Élaborer des orientations politiques mondiales pour la convergence et la cohérence des politiques afin de traiter les questions de SAN (Objectif stratégique 2 - POLITIQUE)
 - Favoriser l'adoption du travail du CSA sur la SAN à tous les niveaux (Objectif stratégique 3 - SENSIBILISATION)
- 11) Les objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel reposent sur la clarification des six rôles définis dans le document de réforme du CSA ainsi que les modalités de leur mise en œuvre

et ne remplacent pas la formulation convenue approuvée par le CSA en 2009. Les objectifs stratégiques du PTPA favoriseront la reconnaissance du CSA en tant que principale plateforme internationale multi-acteurs et la plus inclusive sur les questions liées à la SAN, et maintiendront la sécurité alimentaire et la nutrition au premier rang des priorités mondiales.

- 12) Le PTPA inclura un contenu stratégique à moyen et à long terme, se référant aux priorités globales dans le domaine de la SAN, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sera éclairé par une note du HLPE sur les questions critiques et émergentes et les objectifs stratégiques des ABR.

S'ORIENTER PAR RAPPORT A LA DEMANDE DU TERRAIN

*S'assurer que le travail du CSA est orienté par les besoins des bénéficiaires
et en rapport avec les réalités sur le terrain*

- 13) Les activités du CSA seront développées pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD n°2 sur l'élimination de la faim et l'ODD n°17 sur la revitalisation des partenariats mondiaux pour la mise en œuvre des ODD mais aussi d'autres ODD pertinents. Ils contribueront à la réalisation de la vision du CSA d'un monde libéré de la faim, où les pays appliquent les Directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale .
- 14) Le processus de préparation du PTPA mettra particulièrement l'accent sur la nécessité de hiérarchiser les activités qui abordent les questions critiques et émergentes dans le domaine de la SAN et de s'attaquer aux causes profondes de la malnutrition en mettant l'accent sur les acteurs les plus vulnérables et marginalisés.
- 15) Un rôle plus important est attribué à la Plénière du CSA: elle est chargée de proposer, discuter et en donner des orientations sur les questions à examiner dans le contexte de la préparation du PTPA. Ceci est conforme au Document de réforme du CSA qui stipule que la Plénière «devrait axer ses efforts sur les questions pertinentes et spécifiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin de donner des indications et d'émettre des recommandations débouchant sur une action visant à aider l'ensemble des parties prenantes à éliminer la faim».La plénière du CSA doit offrir un espace pour un véritable dialogue multipartite sur les questions prioritaires dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans lequel les représentants clés des gouvernements, des organisations et des agences internationales, ONG, OSC, organisations de producteurs alimentaires, organisations du secteur privé, fondations philanthropiques et autres parties prenantes peuvent se réunir pour échanger des vues sur ces questions critiques.
- 16) *Le rôle du Groupe consultatif dans son soutien au travail du CSA est guidé par les besoins des bénéficiaires [à discuter plus en détail]*

HIERARCHISATION DES PRIORITÉS

Donner la priorité aux questions critiques, émergentes et urgentes en matière de SAN et définir la valeur ajoutée que peut contribuer le CSA.

- 17) Le processus de préparation du PTPA vise à établir une hiérarchisation plus efficace des activités thématiques du CSA, principalement en renforçant l'appropriation et l'engagement des parties prenantes du CSA dans la mise en œuvre des résultats du travail politique du CSA et en renforçant la décision d'inclure de nouvelles activités dans le PTPA. sous réserve de la disponibilité des ressources et de la charge de travail.
- 18) Les diverses activités du CSA visent à produire différents types de résultats, à savoir des messages politiques émanant de discussions inclusives, des orientations politiques mondiales, le Cadre stratégique mondial et la communication et la sensibilisation. Un processus de définition des priorités approprié est essentiel pour sélectionner le nombre adéquat d'activités qui permettraient aux parties prenantes impliquées d'avoir suffisamment de temps pour informer et se coordonner avec leurs secteurs sociaux ainsi que faciliter une plus grande participation des membres et participants du CSA. Le CSA ne s'engagera pas dans plus d'un processus de convergence politique à la fois et tout retard dans la finalisation d'un processus de négociation repoussera automatiquement le lancement du nouveau processus suivant.
- 19) À la suite d'un processus inclusif, le Bureau du CSA, en consultation avec le Groupe consultatif sur les détails techniques et la faisabilité des activités suggérées, finalisera le PTPA qui sera présenté à la Plénière du CSA pour examen et approbation.
- 20) Des critères moins nombreux et plus clairs servant à la définition des priorités des activités thématiques du CSA seront appliqués, y compris l'évaluation de leur contribution à l'élimination de la faim et de la malnutrition, la priorité donnée aux plus vulnérables et marginalisés, sa pertinence par rapport aux priorités mondiales dans le domaine de la SAN. la valeur ajoutée apportée par rapport aux politiques existantes en tenant compte des avantages comparatifs du CSA, la prise en compte des ressources disponibles et de la charge de travail existante ainsi que de l'engagement des parties prenantes du CSA.

SE FONDER SUR DES DONNÉES PROBANTES / TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Maximiser la valeur du HLPE ainsi que les données probantes appuyant et légitimant le travail du CSA

- 21) Les activités du HLPE doivent être pertinentes pour le travail du CSA et le choix de ces activités devrait être basé sur une compréhension claire de la manière dont elles sont destinées à contribuer aux objectifs du Comité et à alimenter ses processus. La décision de demander au HLPE de produire un rapport devrait être basée sur une compréhension claire de la manière dont le

rapport soutiendra la préparation des orientations politiques, comment le rapport alimentera le processus compte tenu du calendrier et de la disponibilité des données probantes, de travaux scientifiques, de données et d'études techniques sur le sujet en discussion.

- 22) Une meilleure interaction entre le Comité directeur du HLPE et le Bureau / Groupe consultatif, en particulier sur les questions de fond, par le biais de la fourniture de conseils et d'interventions ciblées, est essentielle pour maximiser la valeur du HLPE dans son soutien au travail de convergence des politiques du CSA.

APPROPRIATION

Créer un élan politique et un engagement en faveur du CSA, aboutissant à la participation et à l'appropriation par des représentants de haut niveau

- 23) La Plénière du CSA joue un rôle essentiel dans la création d'un élan politique et d'un engagement envers le CSA. Ceci est conforme à son caractère central, tel que décrit dans le Document de réforme, pour la prise de décision, le débat, la coordination, l'apprentissage et la convergence par toutes les parties prenantes au niveau mondial sur les questions relatives à la SAN et à la mise en oeuvre des Directives pour soutenir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- 24) La plénière doit être dynamique et le programme doit attirer des représentants ministériels, qui ont la capacité d'apporter des changements au niveau national, ainsi que d'autres représentants de haut niveau. La Plénière devrait avoir un ordre du jour attractif, à l'image d'un PTPA intéressant, avec des tables rondes ou des forums innovants de haut niveau incluant des parties prenantes du MSC et du Mécanisme du Secteur Privé (MSP), des groupes de réflexion et des chercheurs pour encourager des dialogues plus interactifs sur la SAN, tout en assurant un équilibre avec sa fonction de prise de décision. Cela renforcerait le rôle du CSA en tant que plateforme et le CSA serait considéré comme un lieu de génération d'idées.
- 25) Les suggestions pour rendre la plénière plus dynamique et attrayante incluent une éventuelle déclaration conjointe des ministres ou des chefs de délégation, des tables rondes de haut niveau et des débats pour catalyser les partenariats, une stratégie de communication pour accroître la visibilité du CSA, un plan média pour la plénière et la présentation de rapports importants et des développements mondiaux liés à SAN.

- 26) La phase de planification menant à la hiérarchisation des activités thématiques du PTPA vise à renforcer l'appropriation par les parties prenantes grâce à leur participation directe à la phase d'initiation et à la définition des rôles et des responsabilités post-approbation. Cela implique que des indications claires soient fournies en amont lors de la préparation des propositions préliminaires du PTPA concernant les engagements relatifs à la mise en œuvre du travail politique résultant de l'activité proposée. De plus, l'un des nouveaux critères de définition des priorités exige l'identification de champions/porteurs du projet qui prennent la tête de l'activité et s'engagent explicitement à rendre compte et assurer le suivi du travail politique après son approbation.
- 27) L'appropriation par les pays membres sera renforcée. Les membres du Bureau doivent régulièrement informer leurs groupes régionaux et tous les pays membres informeront régulièrement leurs pays respectifs des activités du CSA et des progrès réalisés et refléteront leurs priorités et leurs préoccupations lors des réunions du Bureau et du Groupe consultatif.
- 28) Réitérant les rôles du Bureau et la fonction du Groupe consultatif dans le DR, le Bureau décide du mécanisme de travail avec le Groupe consultatif, y compris la fréquence des réunions et la manière dont les réunions doivent être organisées.
- 29) La présidence joue un rôle politique et stratégique important à Rome, en tant que chef de file lors de la séance plénière et pendant la période intersessions mais aussi au-delà pour promouvoir l'appropriation et l'engagement.

SENSIBILISATION

Renforcer la sensibilisation au rôle et travail du CSA et promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application des produits du CSA à tous les niveaux.

- 30) Les membres du CSA sont les principaux responsables de la promotion du CSA et de l'utilisation et de l'application des produits et des recommandations de la politique du CSA, mais tous les intervenants doivent apporter leur soutien dans le cadre d'un effort collectif. Des partenariats doivent être mis en œuvre pour promouvoir l'interaction entre le CSA et les acteurs concernés aux niveaux régional et national, renforcer l'engagement des parties prenantes régionales et nationales dans le travail du CSA et soutenir et faciliter la collaboration entre le Comité et les ABR.
- 31) La communication relève de la responsabilité de tous les membres et participants du CSA, y compris les ABR et autres organes des Nations Unies, le GCRAI, le MSC, le MSP et les institutions

philanthropiques et financières. La communication fait référence à deux ensembles distincts d'activités: (i) activités de sensibilisation au CSA et à son travail et (ii) activités d'utilisation et d'application des produits et recommandations du CSA au niveau national, les pays membres étant les premiers responsables pour ces dernières. Les rapports du HLPE, qui servent de base au Comité pour parvenir à un accord sur la convergence des politiques à travers un processus inclusif, doivent également être diffusés aux ministères concernés au niveau national, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas de recommandations approuvées par le CSA.

- 32) Le Secrétariat du CSA continuera de sensibiliser à l'action du CSA et de ses activités à travers le site Web du CSA et des médias sociaux, rendant compte aux organismes mondiaux tels que l'ECOSOC des Nations Unies et en partageant l'information avec d'autres organismes des Nations Unies, selon les besoins, sans oublier les efforts de la Présidence et de la Vice-Présidence du CSA en consultation avec le Bureau.
- 33) Les ABR ont un rôle clé à jouer dans la facilitation de l'utilisation et de l'application des directives politiques et des recommandations du CSA au niveau des pays. Ils fournissent des conseils et un soutien technique sur des sujets spécifiques, à la demande des pays, en puisant dans diverses ressources, y compris le travail du CSA. Par conséquent, en réponse aux demandes des pays, les ABR doivent continuer à profiter des interactions avec les autorités nationales et les parties prenantes pour promouvoir activement le CSA et intégrer ses travaux, le cas échéant.
- 34) *Rôle du Groupe consultatif: [éléments à extrapoler de la réponse à la Recommandation 4]*
- 35) Compte tenu du rôle politique et stratégique essentiel à l'appui des activités du CSA, la Présidence du CSA devrait promouvoir le rôle du CSA et de ses résultats afin d'accroître son impact sur le terrain et sa contribution à la SAN. La Présidence du CSA préconise l'utilisation et la mise en œuvre des résultats de la politique du CSA par les décideurs et les autorités politiques et collabore avec toutes les parties prenantes concernées pour trouver des occasions de mieux faire connaître le travail accompli par le comité. La Présidence travaille également à renforcer les liens et à créer des synergies avec des partenaires potentiels aux niveaux national et régional qui pourraient contribuer à l'application des orientations politiques du CSA sur le terrain.
- 36) Le CSA favorisera également la redevabilité et partagera les bonnes pratiques à tous les niveaux, y compris à travers le suivi et l'étude des situations de SAN dans le monde et dans les pays / régions; l'analyse des tendances, l'évaluation des progrès accomplis et le partage des leçons; l'évaluation de l'efficacité du CSA et l'analyse de l'utilisation de ses Directives et

recommandations; et enfin la fourniture de conseils concernant les approches recommandées pour le suivi national / régional des objectifs de la SAN.CSA continuera à organiser des événements thématiques mondiaux lors de la Plénière, tous les 2 ans [Ref]. Tous les États membres sont encouragés à tenir des dialogues nationaux multipartites inclusifs et à mener des évaluations approfondies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs SAN.

FINANCEMENT

Assurer un financement durable qui permette de couvrir le budget de base de la Plénière du CSA et des Axes de travail, du HLPE et du Mécanisme de la société civile.

- 37) La phase de planification en vue de hiérarchiser les activités du CSA établit que la décision sur les activités à inclure dans le programme de travail du CSA sera prise en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la charge de travail existante. Les estimations budgétaires et les indications sur les partenaires potentiels en matière de ressources doivent être incluses dans les propositions préliminaires préparées par les parties prenantes du CSA pour prise en compte dans la discussion sur le PTPA. Les activités ne démarreront pas tant que les ressources ne seront pas disponibles.
- 38) Une stratégie solide de mobilisation des ressources permettra de soutenir la Plénière du CSA et les Axes de travail, le HLPE et le CSM dans leur travail de mise en œuvre des priorités du CSA telles qu'identifiées dans le PTPA, avec des garanties claires - telles que définies par la FAO - pour prévenir les éventuels conflits d'intérêts en rapport avec le financement. Des efforts seront déployés pour diversifier les financeurs, en démarchant des Membres, des fondations privées et le secteur privé, ainsi que des institutions financières. Des efforts continus seront déployés pour élargir la base de donateurs du CSA, notamment en s'adressant aux États membres du CSA, aux fondations privées, au secteur privé et aux institutions financières.
- 39) Le CSA demandera aux ABR de verser le montant total de leurs contributions déclarées, avec des principes directeurs pour les contributions monétaires et en nature. Il leur sera également demandé de formaliser leur contribution afin d'assurer une certaine prévisibilité. Les membres du CSA demanderont aux organes directeurs des ABR d'ajuster leur contribution de manière durable afin de couvrir le budget de base de la Plénière du CSA et des Axes de travail à partir de l'exercice biennal 2020-2021.

III. RASSEMBLER TOUT LE MONDE / PROGRESSER

IV. ACTIONS DE SUIVI / PLAN DE MISE EN ŒUVRE

	Tâche	Délai proposé
1		
2		
3		
4		

DRAFT